

Shefford, Québec.  
Le 7 octobre 2014

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 7 octobre 2014.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

### **MOMENT DE SILENCE**

2014-10-142

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-10-143

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
    - 5.2.1 Cession du lot n° 4 329 836 (Rue Lussier)
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
  - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
  - 6.2.2 Démission de M. Yanick Beauregard à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 6.2.3 Nomination de M. Richard Deslandes à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
  - 12.2 Sujets particuliers :

- 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
  - 12.2.2 Adoption – Règlement n° 2014-514 amendant le règlement n° 98-374 concernant les nuisances afin d'y inclure certaines définitions ainsi que remplacer l'article 8
  - 12.2.3 Engagement pour le citoyen de demain
  - 12.2.4 Ajustement – Grille salariale – Année 2015
  - 12.2.5 Licence exclusive sur le droit d'auteur d'un essai historique sur la Municipalité
  - 12.2.6 Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. – Année 2015
  - 12.2.7 Appui au projet « Musée à ciel ouvert » – Pacte rural du CLD Haute-Yamaska
  - 12.2.8 Mandat – Arpenteur géomètre
13. Autres sujets
- 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
  - 13.2 Sujets particuliers :
14. Correspondances
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

2014-10-144

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.

**QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

M. François Houde : Mandat à la firme d'avocat  
Prix d'excellence RQVVS

M. Gilles Lemieux : Résolution 12.2.8

**SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-10-145

#### CESSION DU LOT NO 4 329 836 (RUE LUSSIER)

CONSIDÉRANT la demande de MM. Yves et Michel Lussier du 18 septembre 2014 à l'effet que la Municipalité prenne possession de la rue Lussier au coût de 1\$, cette rue, sans issue, étant située sur le lot 4 329 836 et étant d'une superficie de 15 596,1 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE le nom de la rue Lussier a été accepté par le conseil de la Municipalité le 1<sup>er</sup> décembre 2009, par la résolution 2009-12-419;

CONSIDÉRANT la fiche technique de cette rue préparée par le directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité de faire l'acquisition de la rue Lussier (lot no 4 329 836) au montant d'un dollar (1\$).

QUE Me Sylvain Lavallée, notaire, soit mandaté à préparer le contrat et ce, aux frais de la Municipalité.

QUE M. le maire, ou le maire suppléant en son absence, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour la transaction.

#### SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-10-146

#### PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

##### **Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoire :**

1. Jean-Charles Lajoie présente une demande (construction d'un bâtiment accessoire : garage) pour le **208, rue du Grand-Royal Est**;

##### **Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :**

2. Pierre Guy et France Audet présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal : véranda 3 et 4 saisons) pour le **26, rue Lussier**;

3. Gestion Projica inc. présente une demande (agrandissement d'une cabane à sucre) pour le **lot #2 594 963, chemin Saxby Nord**;
4. Arnuf Hennes présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : 3<sup>e</sup> chambre au sous-sol) pour le **139, chemin du Mont-Shefford**;
5. André Gagnon et Martine Charron présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **100, rue du Grand-Royal Ouest**;
6. Jean-Charles Lajoie présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **208, rue du Grand-Royal Est**;
7. Pascal Laflamme et Jennifer Mawn présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **96, rue du Versant-Ouest**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 7, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
 APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
 ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2014-10-147

DÉMISSION DE M. YANICK BEAUREGARD À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil prend acte de la démission de M. Yanick Beauregard comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

2014-10-148

NOMINATION DE M. RICHARD DESLANDES À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'un poste est devenu vacant au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil la candidature de M. Richard Deslandes à titre de membre du CCU;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
 APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
 ET RÉSOLU de nommer M. Richard Deslandes membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Canton de Shefford.  
 Que sa nomination soit effective à compter du 8 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-10-149

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes  
suivants :

N° 20116314 @ n° 20116557 au montant de 1 392 900.32 \$.

2014-10-150

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-514 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT N° 98-374 CONCERNANT LES NUISANCES AFIN D'Y  
INCLURE CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE REMPLACER  
L'ARTICLE 8

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA HAUTE-YAMASKA  
MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD**

---

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 98-374 CONCERNANT LES  
NUISANCES AFIN D'Y INCLURE CERTAINES  
DÉFINITIONS AINSI QUE REMPLACER  
L'ARTICLE 8**

---

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le 3 novembre 1998 le règlement  
numéro 98-374 sur les nuisances;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'y inclure certaines définitions afin d'en faciliter  
la compréhension;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de remplacer l'article 8 dudit règlement afin  
d'enlever la prohibition d'utilisation d'une arme à air comprimé, d'un arc  
et d'une arbalète mais d'y ajouter une prohibition additionnelle quant à  
l'usage d'une arme à feu à moins de 150 mètres d'un chemin public;

**ATTENDU QU'un** avis de motion a été régulièrement donné lors de la  
séance du 2 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

De nouvelles définitions à l'article 2 du règlement numéro 98-374, tel  
qu'amendé, sont introduites avant le paragraphe 1. et se lisent ainsi :

«0.1. Le mot «bâtiment» désigne toute construction destinée à loger  
des personnes, à abriter des animaux ou à placer des choses.

0.2. Le mot «chemin public» désigne la surface de terrain ou d'un  
ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité,

*d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes et sur lequel sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers ou, le cas échéant, une ou plusieurs pistes cyclables ouvertes à la circulation publique des cyclistes, des piétons ou des adeptes de la pratique du patin à roues alignées et du patin à roulettes, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par l'un d'eux.»*

### **ARTICLE 3**

L'article 8 du règlement numéro 98-374, tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

«**ARTICLE 8**    «Arme à feu»

*Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage d'une arme à feu à moins de 150 mètres de tout bâtiment ou chemin public.»*

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

André Pontbriand  
Maire

2014-10-151

### **ENGAGEMENT POUR LE CITOYEN DE DEMAIN**

ATTENDU QUE la richesse la plus importante d'une société est sa jeunesse;

ATTENDU QUE l'éducation demeure la voie privilégiée pour l'épanouissement plein et entier de cette jeunesse;

ATTENDU l'importance de la participation de toute la communauté à la réussite scolaire;

ATTENDU le rôle de leader assumé par les maires et conseillers des municipalités du territoire auprès de leurs citoyens;

ATTENDU QUE la lutte au décrochage scolaire est un enjeu sociétal de premier plan;

ATTENDU QUE la formation d'une population qualifiée est gage de succès pour les entreprises du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford :



1. s'engage, en tant que leader de la communauté, à mobiliser sa population et à agir, conjointement avec la Commission scolaire du Val des cerfs, afin de permettre à tous les élèves d'obtenir une qualification ou un diplôme;
2. d'autoriser le maire à signer le manifeste de collaboration avec la Commission scolaire du Val des Cerfs, dans le respect des compétences de chaque organisation.

2014-10-152

#### AJUSTEMENT – GRILLE SALARIALE – ANNÉE 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour, APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin, et résolu unanimement d'ajuster la grille salariale, pour l'année 2015, en ajoutant le taux d'indice des prix à la consommation (IPC) de la province de Québec en date du 31 décembre 2014.

*Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, monsieur le maire André Pontbriand se retire des délibérations à 20 h 06 pour le prochain point à l'ordre du jour intitulé « Licence exclusive sur le droit d'auteur d'un essai historique sur la municipalité ». Le maire suppléant, monsieur Pierre Martin, agit comme président de la séance.*

2014-10-153

#### LICENCE EXCLUSIVE SUR LE DROIT D'AUTEUR D'UN ESSAI HISTORIQUE SUR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE M. Pontbriand a conçu, créé et rédigé un essai historique portant le titre « Du Township of Shefford au Canton de Shefford » (ci-après l' « œuvre »);

ATTENDU QUE M. Pontbriand souhaite que cette œuvre soit diffusée à une plus grande échelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une licence exclusive sur cette œuvre;

ATTENDU QUE M. Pontbriand souhaite octroyer à la Municipalité une telle licence exclusive;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon, APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte de conclure avec M. Pontbriand une licence exclusive sur le droit d'auteur de l'œuvre et d'en être bénéficiaire, le tout en conformité avec le projet de Licence exclusive sur le droit d'auteur joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le conseil autorise la directrice générale de la Municipalité à signer le contrat Licence exclusive sur le droit d'auteur et tout autre document pour y donner effet.

*Retour du maire André Pontbriand. Monsieur le maire reprend la présidence de la séance à 20 h 09.*

2014-10-154

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DU CABINET THERRIEN COUTURE AVOCATS, S.E.N.C.R.L. – ANNÉE 2015

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du Canton de Shefford une offre de services professionnels pour l'année 2015;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

Et résolu que la Municipalité du Canton de Shefford accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2015.

2014-10-155

APPUI AU PROJET « MUSÉE À CIEL OUVERT » – PACTE RURAL DU CLD HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE Commerce et Tourisme Granby-région souhaite déposer son projet « Musée à ciel ouvert » auprès du Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska pour obtenir du financement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à mieux positionner le réseau cyclable de la région parmi les destinations de choix au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bonifiera le Relais des Cheminots par son réaménagement;

CONSIDÉRANT l'ensemble des bénéfices de ce projet pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Municipalité serait de 29 038\$ pour ce projet;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer le projet « Musée à ciel ouvert » déposé par Commerce et Tourisme Granby-région au CLD Haute-Yamaska, dans le cadre du Pacte rural du CLD de La Haute-Yamaska.

2014-10-156

MANDAT – ARPENTEUR GÉOMÈTRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité est propriétaire d'un chemin municipal connu sous le nom de Chemin des Côtes;

ATTENDU QU'un bornage judiciaire a été effectué entre les lots 2 594 777 et 3 317 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, respectivement propriété de Madame Claire Maheu et de la Municipalité du Canton de Shefford;

ATTENDU QUE la ligne de division des propriétés précitées doit être établie selon la ligne passant par les points 10 à 17 du plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin, sous le numéro 14 351 de ses

minutes, en vue de compléter ce bornage judiciaire;

ATTENDU QU'aucun document n'a été publié au registre foncier afin de rendre public le titre de propriété de la Municipalité à l'égard de cette partie du Chemin des Côtes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit déterminer les limites de cette partie du Chemin des Côtes et requérir la publication de son droit de propriété suivant les formalités prévues aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil doit approuver par résolution la description du terrain occupé par un chemin municipal préparée par un arpenteur-géomètre, faite d'après le cadastre en vigueur, et qui appartient à la municipalité en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la loi exige aussi que les opérations cadastrales de la partie visée et de la partie résiduelle du lot concerné doivent être préparées aux frais de la Municipalité;

ATTENDU QUE des demandes d'offres de services ont été faites auprès de trois arpenteurs-géomètres;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre, Daniel Boisclair, du Groupe HBG, a proposé le prix le plus bas;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

Et résolu que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford mandate l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair du Groupe HBG pour la préparation de la description technique et la détermination de l'assiette d'une partie du Chemin des Côtes, soit la partie du chemin passant par les points 10 à 17 du plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin, sous le numéro 14 351 de ses minutes, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'annexe A, en vue de la réalisation de la procédure prévue à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant la détermination de chemins municipaux;

QUE le conseil de la Municipalité mandate également l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair du Groupe HBG pour la préparation de la description technique de la partie résiduelle du lot riverain affecté par la détermination d'une partie de l'assiette du Chemin des Côtes, propriété de Mme Claire Maheu, compte tenu que ces lots ont été rénovés;

QUE le conseil de la Municipalité mandate également l'arpenteur-géomètre Daniel Boisclair du Groupe HBG pour placer des repères aux limites du lot affecté par le présent dossier et celui de Mme Claire Maheu;

QUE le prix total pour ces services est de 2 750 \$ plus taxes, ces frais ne comprenant toutefois pas les éléments suivants :

- 1) Frais de permis pour l'opération cadastrale;

- Frais pour le dépôt à la Direction de l'enregistrement cadastrale du Québec;
- 2) Frais de notaire pour obtenir un consentement à la modification cadastrale du créancier, si requis, taxes en sus.

## **AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-10-157

### **NOMINATION D'UN SUBSTITUT – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMAKSA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska requière la nomination de substituts pour les membres du Comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le membre du conseil représentant la Municipalité à ce comité est Monsieur le maire André Pontbriand;

CONSIDÉRANT QUE le substitut doit être nommé parmi les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉ par Madame la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU unanimement de nommer M. le conseiller Pierre Martin à titre de substitut au membre représentant la Municipalité du Canton de Shefford au Comité de la sécurité publique de la MRC de La Haute-Yamaska.

### **MENTION DU PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Lors du 26<sup>e</sup> colloque du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* tenu le 18 septembre 2014, la Municipalité du Canton de Shefford a reçu le prix d'excellence « Intelligence collective » dans la catégorie « municipalité de 5 000 à 20 000 habitants » et ce, pour le projet du sentier du Parc des Montagnards qui a été réalisé en collaboration avec le comité de citoyens *Conservation espace nature Shefford* (CENS) et la Municipalité.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Bernard Tremblay : Signalisation autoroute 10  
Nouveaux ponceaux  
Coop Santé

M. Colpron : Intervention de la SQ  
Règlement sur la coupe d'arbre

M. Bernard Guay : Réer collectif

M. François Houde : Chien PEJPF  
PIIA

2014-10-158

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la  
présente séance à 20 h 38.

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

M. André Pontbriand  
Maire